

Le 18 juin 2025 LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 26 JUIN à 20 H 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire, Jean GORIOU

ORDRE DU JOUR:

01-Convention de participation financière de financière de

02-Convention pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique

03-Création de deux emplois permanents – 1 Adjoint Technique TC – 1 Adjoint Administratif principal 2ème classe

04-Tableau des effectifs du personnel communal

05- Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) approbation

06-Répartition des sièges au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud en vue du renouvellement général des Conseil Municipaux 2026

07- Mise en non-valeur de titres irrécouvrables

08- Décision modificative Budget Principal

<u>DECISIONS DU MAIRE</u>: Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION:

X	
POUVOI	
Je soussigné	
Agissant en qualité de	
Empêché d'assister au	
Qui se tiendra le	
Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et s	igner tout document
A M	
Fait à	, le Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"

